



Enseignements de spécialité de la série S2TMD

Cycle terminal du lycée

21 mai 2019

Sommaire

Préambule général commun aux enseignements de spécialité de la série S2TMD en cycle terminal **4**

- *Organisation des programmes* 6
- *Equipe pédagogique* 7
- *Artistes, professionnels de la culture, institutions culturelles* 7
- *Compléments de formation* 7

Spécialité culture et sciences chorégraphiques ; Spécialité pratique chorégraphique **9**

- *Préambule commun aux deux spécialités chorégraphiques* 9
- *Champ des compétences travaillées au sein des deux spécialités* 10
- *Champs de questionnement* 11
- *Modalités et démarches pédagogiques* 12
- *Évaluation des apprentissages* 13
- *Spécialité Culture et sciences chorégraphiques : volets de contenus* 13
- *Spécialité Pratiques chorégraphiques : volets de contenus* 16

Spécialité Culture et sciences de la musique ; Spécialité Pratique de la musique **18**

- *Préambule commun aux deux spécialités musique* 18
- *Champs de compétences travaillés au sein des deux spécialités* 19
- *Champs de questionnement communs aux deux spécialités* 20
- *Modalités et démarches pédagogiques* 21
- *Evaluation des apprentissages* 23
- *Spécialité Culture et sciences de la musique : volets de contenus* 23
- *Spécialité Pratique de la musique : volets de contenus* 26

Spécialité Culture et sciences du théâtre ; Spécialité Pratique du théâtre **29**

- *Préambule commun aux deux spécialités théâtre* 29
- *Champs de compétences travaillés au sein des deux spécialités* 29
- *Champs de questionnement* 30
- *Modalités et démarches pédagogiques* 31
- *Évaluation des apprentissages* 32
- *Spécialité Culture et sciences du théâtre : volets de contenus* 32
- *Spécialité Pratique du théâtre : volets de contenus* 34

Spécialité Économie, droit et environnement du spectacle vivant (EDES) (provisoire) 38

- *Préambule* 38
- *Thèmes, questionnements et objectifs d'apprentissage* 38

Préambule général commun aux enseignements de spécialité de la série S2TMD en cycle terminal

La série technologique sciences et technique du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD) accueille essentiellement des élèves qui, soit développent une pratique artistique depuis plusieurs années en musique ou en danse, soit débutent un parcours de formation en théâtre. Qu'ils aient ou non suivi l'option Culture et pratique de la danse / ou de la musique / ou du théâtre en classe de seconde, ou bien l'enseignement facultatif dans un de ces mêmes domaines, tous visent à développer et approfondir les compétences et les connaissances liées à leur art et souhaitent, à l'occasion du cycle terminal de leur formation générale en lycée, y intégrer leur parcours de formation artistique. Ainsi, pour chaque domaine artistique, trois enseignements de spécialité sont proposés en classe de première, deux d'entre eux étant poursuivis en classe de terminale.

L'ensemble des enseignements dispensés en cycle terminal vise à garantir à chaque élève un socle de formation lui permettant d'envisager sereinement une diversité d'orientations dans l'enseignement supérieur au regard du projet professionnel qu'il est parallèlement amené à préciser. Au terme du cycle, l'élève a approfondi les techniques, les connaissances et les méthodes de travail propres à son domaine artistique, il a multiplié les expériences pratiques dans des situations aussi bien individuelles que collectives, sur des répertoires et dans le cadre d'esthétiques diversifiées mais également par des approches souvent interdisciplinaires des projets réalisés. Associée aux compétences et connaissances construites par les enseignements de tronc commun, il dispose ainsi d'une formation solide et équilibrée valorisant sa singularité artistique.

En classe de première, l'enseignement de spécialité Économie, droit et environnement du spectacle vivant (EDES) poursuit dans une perspective liée au domaine du spectacle vivant, des arts et de la culture la formation générale en Sciences économiques et sociales suivie en classe de seconde. Les élèves sont amenés à appréhender les divers aspects qui caractérisent la vie artistique et la manière dont elle contribue au monde contemporain. Pratiques et politiques culturelles, économie et métiers du spectacle vivant et de la culture, place et rôle de l'artiste, cadres juridiques sont ainsi étudiés et permettent à l'élève de construire une juste représentation des enjeux sociaux, économiques et juridiques du spectacle vivant et plus largement de la culture. Dès la classe de première puis en cycle terminal, cette dimension de la formation est enrichie d'informations apportées régulièrement par les membres de l'équipe pédagogique sur les secteurs professionnels et les métiers dans lesquels la formation reçue permet de se projeter. En lien avec la spécialité EDES sont ainsi découverts des secteurs aussi divers que ceux de la

médiation, de la communication ou de la gestion culturelle, ceux de la régie ou de la production, ou encore ceux de la santé, du droit, de l'action sociale ou de la documentation.

Au-delà de la dynamique artistique qui les mobilise, les élèves sont sensibilisés à une diversité de perspectives professionnelles qui, toutes, permettent de valoriser un solide niveau de pratique et de culture artistiques comme de formation générale. Ils construisent ainsi progressivement un projet de poursuite d'études post-baccalauréat en lien avec un secteur professionnel qui les intéresse particulièrement.

A chaque niveau du cycle terminal et pour chacun des domaines artistiques, deux enseignements de spécialité complémentaires sont proposés. Le premier, centré sur la culture et les sciences de chaque domaine, construit des connaissances et des méthodes permettant à l'élève de disposer de savoirs organisés sur le domaine artistique qu'il privilégie, de les mettre en relation diachronique et chronologique avec d'autres connaissances, d'ouvrir sa sensibilité à d'autres arts au bénéfice de sa pratique personnelle. Il développe en outre des savoir-faire lui permettant d'acquérir une autonomie visant le développement de sa propre culture. Le second enseignement de spécialité est centré sur la pratique artistique. Il permet à l'élève de poursuivre à un haut niveau d'exigence (danse, musique) ou d'engager (théâtre) sa formation technique dans sa discipline principale. Il engage l'élève à approfondir ou à découvrir l'usage de techniques connexes à sa discipline principale. Il ouvre également à des situations concrètes et authentiques lui permettant d'expérimenter l'exercice de son art dans une variété de perspectives.

Les diverses situations de travail qui organisent ces enseignements sont enrichies de perspectives issues de champs de questionnement précisés par les programmes. Relevant de trois entrées complémentaires (société, langages, esthétiques), les perspectives choisies par l'équipe pédagogique ne constituent en aucun cas des contenus supplémentaires à étudier mais bien davantage des questions transversales à investir opportunément au regard des situations d'apprentissage proposées. Pour les élèves, il s'agit alors d'interroger le sens des pratiques artistiques qu'ils développent, des techniques qu'ils apprennent à maîtriser comme des projets qu'ils engagent et réalisent. Communs aux trois domaines artistiques et aux trois années du lycée, ces champs de questionnement conduisent à des approches transversales associant les élèves des trois domaines artistiques et des différents niveaux d'enseignement. Ainsi, sur cette assise transversale, les élèves danseurs peuvent-ils initier une réflexion ou un projet nécessitant l'implication des musiciens et comédiens lorsque ces derniers peuvent inversement être à l'initiative d'un projet sollicitant les autres domaines.

Chaque année du cycle, les élèves sont amenés à réaliser des projets artistiques au départ de la pratique qu'ils privilégient. Lorsque cela est possible, ces projets gagnent à être menés avec le concours d'artistes invités ou en résidence. Ils apprennent ainsi la distance qu'il y a entre une technicité individuelle maîtrisée et une œuvre artistique. Ils découvrent par l'expérience les liens qui relient leur sensibilité inscrite dans le monde contemporain et les œuvres du passé ou celles relevant de cultures qui ne leur sont pas coutumières. Si ces projets peuvent être individuels, ils gagnent également à être fréquemment collectifs en associant dans un objectif partagé plusieurs élèves de la classe, voire le groupe dans son ensemble. Ils sont aussi l'occasion de réunir les élèves

suivant des enseignements dans d'autres domaines artistiques pour développer ainsi des approches interdisciplinaires multipliant les perspectives de travail en élargissant l'horizon artistique de chaque élève. Quelles qu'en soient l'ambition et les caractéristiques, chaque projet est l'occasion de s'interroger sur le sens d'une production artistique, qu'il s'agisse d'interpréter, de créer, ou encore d'en penser la médiation et sa réception par le public.

Il est souhaitable que chaque année du cycle, l'un ou moins des projets donne aux élèves l'occasion d'une restitution publique dans un lieu dédié au spectacle vivant. Particulièrement en classe de première, celui-ci peut donner l'occasion d'une synergie entre la spécialité EDESV et les spécialités spécifiques à chaque domaine. La pratique artistique s'inscrit alors dans un réseau de compétences et de responsabilités fonctionnelles, toutes nécessaires à la réussite du projet et notamment à celle de sa restitution publique.

En outre, ce projet particulier comme les plus modestes qui jalonnent chaque année scolaire engagent l'équipe pédagogique à associer les expertises des membres de chaque établissement partenaire pour assurer une évaluation des apprentissages qui prenne en compte les multiples facettes d'une maturité artistique en construction.

Au fil de ces projets et plus généralement lors de nombreuses situations de travail qui organisent ces enseignements, les élèves développent des compétences essentielles à la réussite du grand oral du baccalauréat. Outre des capacités à assurer la médiation de leur art et à soutenir une prise de parole en public, ils développent peu à peu leur présence vocale et corporelle à la scène comme à un auditoire, leur capacité à interagir avec des interlocuteurs quels qu'ils soient comme leur maîtrise de l'émotion adossée à une solide estime d'eux-mêmes. Portés par la singularité des projets qu'ils présentent, fruits d'un travail exigeant mobilisant des techniques et connaissances spécifiques, ils sont à même de montrer à l'occasion de cette épreuve du baccalauréat les apports de leur formation en série S2TMD.

■ Organisation des programmes

Concernant de la même façon les élèves suivant les spécialités artistiques dans les trois domaines (danse, musique, théâtre), l'enseignement de spécialité EDESV repose sur un texte organisé de façon particulière répondant aux caractéristiques de ce domaine de formation.

Afin d'en expliciter clairement les objectifs comme les principes de mise en œuvre, les programmes des enseignements de spécialité spécifiquement artistiques sont organisés de la façon suivante :

- Une partie commune aux deux spécialités artistiques du domaine, couvrant l'ensemble du cycle terminal et comprenant :
 - Une présentation générale de la spécialité en précisant le périmètre, ses enjeux et ses objectifs particuliers.
 - La présentation des compétences travaillées dans les deux spécialités selon des équilibres variables.
 - La présentation des champs de questionnement et leurs déclinaisons possibles spécifiques à chaque domaine artistique permettant à chaque équipe de définir les perspectives qui seront les fils rouges de chaque année scolaire.

- Une présentation générale des modalités et démarches pédagogiques prioritairement mobilisées.
 - Des précisions sur la nécessité et les formes de l'évaluation régulière des apprentissages.
- Une partie spécifique à chaque spécialité présentant les contenus qui y sont travaillés :
- Les contenus sont organisés en volets complémentaires et indispensables à la formation artistique de l'élève.
 - L'horaire disponible est ventilé en proportions minimales incompressibles que les équipes pédagogiques doivent mettre en œuvre.
 - Ces proportions n'épuisent pas l'horaire disponible ; il revient aux équipes pédagogiques, en fonction du projet pédagogique globale conventionné comme des besoins et attentes des élèves, de répartir les horaires restant.

Autant que de besoin, les programmes précisent dans chacune de ces parties des éléments particulièrement étudiés en classe terminale en vue notamment des épreuves de spécialité du baccalauréat.

■ Equipe pédagogique

Les deux enseignements de spécialité spécifiquement artistiques (Culture et sciences, Pratique artistique) sont assurés par une équipe pédagogique associant les compétences des professeurs des établissements partenaires. Il revient à chaque équipe et pour chaque enseignement de convenir de la répartition horaire entre professeurs qui soit la plus adaptée à la poursuite des objectifs fixés par les programmes et précisés par le projet pédagogique concerté validé par la convention liant les deux établissements. Dans cette perspective, les proportions complémentaires occupées par les volets de contenus sont précisément répartis au terme d'un temps indispensable de concertation. Dans tous les cas, chaque établissement partenaire prend en charge *a minima* 40% du volume horaire total imparti aux enseignements de spécialité Cultures et sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales et Pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale (11h en classe de première, 14h en classe de terminale).

■ Artistes, professionnels de la culture, institutions culturelles

Il est souhaitable que des artistes, créateurs comme interprètes, et professionnels de la culture soient sollicités pour enrichir les enseignements, notamment à l'occasion de la réalisation de projets artistiques. Dans tous les cas, les équipes pédagogiques entretiennent une concertation régulière avec les institutions culturelles de leur environnement afin d'amener les élèves à les connaître et à en tirer parti au bénéfice de leurs parcours de formation.

■ Compléments de formation

Les enseignements de spécialité dispensés en cycle terminal garantissent la qualité et l'équilibre d'une formation artistique participant de la formation générale de l'élève. Toutefois, les élèves qui le souhaitent peuvent profiter de compléments de formation qu'ils suivent, alors hors parcours S2TMD, dans l'établissement partenaire. C'est dans cette perspective que la convention

passée entre les établissements est attentive à l'organisation hebdomadaire des enseignements de la série et prévoit les aménagements nécessaires.



Spécialité culture et sciences chorégraphiques ; Spécialité pratique chorégraphique

■ Préambule commun aux deux spécialités chorégraphiques

En complément des enseignements généraux de tronc commun et de l'enseignement de spécialité Économie, droit et environnement du spectacle vivant spécifique à la série S2TMD, les deux enseignements de spécialité propres à la danse construisent tout au long du cycle terminal une formation générale artistique solide et équilibrée. Mis en œuvre par l'équipe partenariale, ils proposent une progression pouvant conduire à des études supérieures en danse et à une insertion professionnelle dans les métiers de la danse ou mener à une orientation vers d'autres domaines.

Les projets professionnels des élèves choisissant ces spécialités peuvent concerner les métiers de la danse (interprète, chorégraphe, professeur de danse, médiateur en danse), les métiers de la culture (communication, production, programmation, collaboration artistique ou technique), ainsi que des métiers relevant de secteurs variés (les arts visuels, les métiers de la forme et du bien-être). Par ailleurs, ces enseignements permettent à ceux qui s'engageront vers le métier de danseur, de bénéficier d'une formation donnant les moyens d'accéder dans un avenir plus lointain à une seconde carrière, celle de danseur se poursuivant rarement jusqu'à la fin de la vie professionnelle.

Ce programme est introduit par la présentation des champs de compétences travaillés conjointement par les deux enseignements de spécialité. En effet, ces compétences agglomèrent des éléments de diverses natures, et ne peuvent être circonscrites à l'une ou l'autre des spécialités.

La seconde partie présente les champs de questionnement que les élèves peuvent être amenés à interroger à l'occasion des diverses situations de travail qui leur sont proposées au titre de chacun des enseignements de spécialité.

Une troisième partie est dédiée aux modalités et démarches pédagogiques mises en œuvre au bénéfice des apprentissages. Là encore, cet ensemble de possibilités recouvre les deux enseignements de spécialité.

La quatrième partie précise l'importance de l'évaluation régulière de la progression des élèves et la nécessité d'en mener une synthèse partagée en vue des bilans périodiques à destination des élèves et de leurs familles.

Sont enfin présentés les contenus d'enseignement propres à chacune des spécialités chorégraphiques spécifiques du cycle terminal.

■ Champ des compétences travaillées au sein des deux spécialités

Les deux enseignements de spécialité Culture et sciences chorégraphiques et Pratique chorégraphique sont envisagés l'un au regard de l'autre, les aspects culturels, théoriques et pratiques de la danse devant s'alimenter et s'enrichir mutuellement. Ils participent au développement de trois champs de compétences – interprétation, restitution, analyse – que certains élèves ont travaillé en classe de seconde dans le cadre de l'enseignement optionnel Pratique et culture de la danse ou dans le cadre d'apprentissages en danse conduits par ailleurs (classe CHAD, cursus de conservatoire, école de danse). L'articulation de ces deux spécialités nécessite une coopération des tous les professeurs de l'équipe pédagogique. L'élève doit non seulement faire progresser sa technique mais aussi s'imprégner d'une culture chorégraphique et musicale, ce qui le conduit à construire une expérience sensible de spectateur et lui apprend à poser un regard critique sur les œuvres. Il doit également acquérir des savoirs sur le corps et sa mise en jeu en danse, et plus largement dans la société, ce qui enrichit son regard sur le monde qui l'entoure. Il est également amené à développer un travail chorégraphique personnel et singulier qui vient renforcer sa créativité. Il s'agit de former l'élève à l'art de la danse autant que de l'éduquer par l'art de la danse.

L'articulation des deux enseignements de spécialité, que les situations de travail relèvent de l'un ou l'autre, permet à l'élève de construire une approche globale de sa pratique artistique et de l'élargir à d'autres champs de la création. Il s'agit d'aborder l'art de la danse par une approche à la fois sensible, pratique, technique et culturelle prenant en compte la diversité de ses esthétiques. A travers la consolidation de ses compétences d'interprétation, de restitution et d'analyse, l'élève s'approprie des outils et des méthodes lui permettant de porter un regard éclairé sur l'art chorégraphique et, plus largement, de développer ses capacités de lecture du monde qui l'entoure pour mieux y prendre sa place. Ces compétences se développent et s'enrichissent tout au long du cursus de l'élève en cycle terminal à travers des expériences de danseur, de spectateur, de chorégraphe et de critique.

■ Interprétation

- Développer et renforcer les compétences techniques du danseur dans différents registres expressifs et esthétiques.
- Perfectionner et utiliser de manière opportune le vocabulaire chorégraphique.
- Mobiliser un langage gestuel riche, maîtrisé et pertinent.
- Affiner sa qualité de présence et une intention dans son interprétation.

■ Restitution

- Situer les acteurs majeurs de l'art chorégraphique (chorégraphes, interprètes, théoriciens, collaborateurs artistiques), les courants, les œuvres, dans leurs contextes historiques, sociaux, culturels et techniques.
- Identifier les grands courants et enjeux de la création chorégraphique actuelle.
- Conduire une captation visuelle d'une séquence chorégraphiée (prise de vue, montage) et en présenter les partis pris.
- Concevoir et présenter une création singulière et envisager les modalités de sa médiation.

■ Analyse

- Mobiliser des outils d'analyse au service de la compréhension d'une séquence de mouvements.
- Analyser une œuvre selon divers axes pour en dégager les éléments constitutifs et la situer dans ses contextes.
- Mobiliser ses connaissances musicales au service de la compréhension d'une œuvre chorégraphique.
- Affiner sa perception sensorielle, identifier les effets de sa pratique sur soi.
- Porter un regard analytique et critique sur sa propre pratique et évaluer ses besoins.
- Identifier et investir les savoirs corporels spécifiques à la danse.

■ Champs de questionnement

Les champs de questionnement présentés ci-dessous traversent de nombreuses situations de travail. Les perspectives qui en sont issues, arrêtées par l'équipe pédagogique, ne sont pas des volets de contenus à étudier mais bien davantage des occasions pour l'élève d'interroger la pratique de son art comme les connaissances qu'il construit à son propos. Elles l'engagent à se situer aussi bien dans le champ social, dans celui des langages que dans celui des esthétiques qui font la réalité de l'art chorégraphique aujourd'hui. Elles contribuent à ce qu'il précise progressivement un projet personnel d'études supérieures voire d'insertion professionnelle dans le domaine de la danse comme dans un domaine connexe.

Chaque année du cycle, au moins trois perspectives relevant de champs de questionnement différents sont choisies par l'équipe pédagogique. Les professeurs en charge des différents volets de contenus peuvent alors opportunément s'en emparer pour approfondir certains aspects des apprentissages conduits. Elles permettent ainsi aux élèves de relier la pluralité des situations de formation qu'ils rencontrent et d'en apprécier la complémentarité, le sens, la portée et les enjeux au-delà de la spécificité du travail qu'ils sont en train de conduire.

En classe de terminale et en vue des épreuves de spécialité du baccalauréat, parmi celles choisies, trois perspectives sont obligatoirement mobilisées. Elles figurent à ce titre spécifiquement dans le tableau ci-dessous.

Champs de questionnement	Perspectives
Art chorégraphique et société	<ul style="list-style-type: none">– Art chorégraphique, engagement et pouvoir– Art chorégraphique et espaces scéniques Classe de terminale : Art chorégraphique et monde contemporain
Art chorégraphique et langages	<ul style="list-style-type: none">– Art chorégraphique et dramaturgie– Art chorégraphique et scénographie Classe de terminale : Art chorégraphique, et autres langages artistiques / nouvelles technologies

Art chorégraphique et esthétiques	<ul style="list-style-type: none"> – Art chorégraphique, traditions et filiations – Art chorégraphique et diversité des références chorégraphiques <p>Classe de terminale : Art chorégraphique, représentations, mises en jeu et discours sur le corps</p>
-----------------------------------	---

■ Modalités et démarches pédagogiques

L'acquisition d'une culture chorégraphique suppose non seulement de s'approprier des connaissances théoriques dans différents domaines, mais aussi de mettre concrètement à l'épreuve ces connaissances lorsque l'élève s'engage en tant que spectateur, danseur, chorégraphe ou performeur. Ces situations pratiques donnent du sens aux connaissances acquises, nourrissent la réflexion et permettent la construction de points de vue personnels.

L'enseignement de Culture et sciences chorégraphiques alterne des moments durant lesquels l'élève est amené à travailler de manière individuelle et au sein d'un collectif. Il propose des situations d'apprentissage diversifiées pouvant prendre la forme :

- d'apports de connaissances théoriques,
- d'études détaillées d'œuvres chorégraphiques,
- de mises en œuvre de méthodes et d'outils d'analyse divers,
- de mises en situation pratique,
- de recherches documentaires et d'études d'archives en ligne,
- de confrontations d'analyses des productions des élèves,
- de rencontres et d'échanges avec des professionnels du spectacle vivant,
- de rencontres avec des œuvres.

L'enseignement de Pratique chorégraphique s'effectue de manière collective, dans des lieux dédiés, sous la forme de cours réguliers, d'ateliers et de temps consacrés à l'étude du répertoire et à la création. Le cours permet essentiellement de travailler la maîtrise technique du mouvement dansé et l'aspect stylistique d'une discipline, éléments constitutifs de la danse en tant que langage. L'atelier prend appui sur l'exploration du mouvement, il permet d'installer une relation particulière avec l'élève, de mettre à jour la singularité de sa créativité et d'insuffler de nouvelles dynamiques au sein du groupe. Ces différents temps de pratique, tout à la fois de répétition, d'expérimentation, d'improvisation, d'observation et de structuration, permettent à l'élève d'ouvrir son espace personnel d'expression. Les habiletés d'interprète et de chorégraphe de l'élève sont ainsi développées à l'aide de situations variées telles que :

- répétitions et perfectionnement d'éléments techniques,
- expérimentation (ateliers d'improvisation et de composition),
- création,
- réalisation de projets personnels et collectifs,
- participation à des formes diversifiées de spectacles.

Du fait de la diversité des profils des élèves et de celle de leur progression, l'équipe pédagogique adapte les contenus aux niveaux des élèves, à leurs besoins et à leurs attentes. Au cours des deux années du cycle, il s'agit d'accompagner chaque élève dans sa singularité afin qu'il acquière un

bon niveau de maîtrise dans sa discipline principale tout en perfectionnant son vocabulaire chorégraphique dans d'autres disciplines complémentaires.

La pratique de la danse soumet le corps et le mental à des contraintes importantes. Aussi il importe de développer les qualités de l'élève, de renforcer son endurance et son opiniâtreté tout en préservant son intégrité et son équilibre, par l'adaptation des charges de travail et d'entraînement à ses possibilités du moment et à son état de fatigue.

Autant que cela soit possible, les élèves sont amenés à réaliser des projets collectifs interdisciplinaires ambitieux associant non seulement des élèves musiciens et comédiens, mais éventuellement d'autres élèves du lycée.

La tenue d'un carnet de bord dans lequel l'élève, guidé par le professeur, consigne et ordonne différentes expériences de danseur, de spectateur et de chorégraphe, l'aide à porter un regard réflexif sur sa pratique et à créer des liens entre les diverses composantes des deux spécialités mais aussi avec les connaissances construites par l'enseignement de spécialité Économie, droit et environnement du spectacle vivant comme par les enseignements généraux de tronc commun. Ces mises en relation sont essentielles pour permettre à l'élève de construire un projet personnel par la mobilisation de connaissances de diverses natures.

■ **Évaluation des apprentissages**

Tout au long du cycle terminal, les apprentissages sont évalués par les professeurs en charge des différents volets de contenus enseignés au sein des deux établissements partenaires. Ces évaluations portent sur des objectifs préalablement explicités auprès des élèves afin que ceux-ci mesurent pleinement ce qui est attendu, les progrès effectués et les difficultés restant à surmonter. Les élèves sont régulièrement mis en situation d'autoévaluation.

L'équipe pédagogique en charge des enseignements des spécialités chorégraphiques synthétise régulièrement les constats effectués, particulièrement en perspective du bilan trimestriel communiqué aux familles. Ce bilan éclaire l'appréciation globale de la progression de l'élève que délivre le conseil de classe sur la base de l'évaluation des apprentissages dans l'ensemble des composantes de la formation (tronc commun et enseignements de spécialité).

■ **Spécialité Culture et sciences chorégraphiques : volets de contenus**

Chaque année du cycle terminal, l'enseignement s'organise en trois volets :

- Culture chorégraphique
- Culture musicale
- Sciences et connaissances sur le corps

Ces trois volets organisent les contenus dispensés chaque année du cycle terminal en enseignement de spécialité Culture et sciences chorégraphiques. Ils forment l'ossature d'une formation équilibrée dans le domaine de la culture et des sciences de la danse, que viennent compléter les volets de contenus de la seconde spécialité Pratique chorégraphique.

Les tableaux ci-dessous représentent les proportions minimales dévolues à ces trois volets sur chaque année scolaire. Il revient chaque année à l'équipe pédagogique en charge des enseignements spécifiques à la série S2TMD d'organiser le temps restant soit pour renforcer

certaines volets de contenus, soit pour réaliser des projets collectifs interdisciplinaires. L'équipe s'attache ainsi à répondre au mieux aux attentes et besoins des élèves.

Cette répartition des horaires est portée à la connaissance des élèves et de leurs familles et est précisée par un avenant annuel, au sein de la convention cadre entre les partenaires.

Volets	Horaire hebdomadaire minimal	
	Première	Terminale
Culture chorégraphique	30%	30%
Culture musicale	20%	10%
Sciences et connaissances sur le corps	10%	20%
Horaire restant à affecter	40%	40%

■ Culture chorégraphique

Il s'agit de construire une culture ouverte et structurée autour de références de toutes natures, et de développer la capacité à analyser et à porter un regard critique sur les œuvres chorégraphiques. Au regard des enseignements d'histoire de l'art chorégraphique et des approches problématisées retenues, l'équipe pédagogique détermine les œuvres qui font l'objet d'une analyse.

– Histoire de l'art chorégraphique

Le cycle terminal conduit l'élève à construire une connaissance solide de l'histoire de l'art chorégraphique et des arts. En mobilisant les perspectives choisies par l'équipe pédagogique (*cf. supra*), il affine progressivement sa connaissance des œuvres et des esthétiques mais appréhende également les évolutions des langages chorégraphiques qu'il situe dans un réseau de connaissances propres à chaque période étudiée de la Renaissance à la scène actuelle en passant par l'éveil des modernités. En s'appuyant sur une recherche documentaire et l'étude d'archives en ligne, il apprend à identifier les caractéristiques significatives qui lui permettent de situer les œuvres chorégraphiques abordées, qu'elles relèvent de la période contemporaine ou bien du passé.

– Observation, analyse et argumentation

– Méthodologie d'observation d'une œuvre chorégraphique

Sur la base de l'analyse d'extraits d'œuvres chorégraphiques, l'élève apprend à reconnaître et identifier des processus de création (analyse des choix opérés par le chorégraphe pour transmettre une intention), des motifs chorégraphiques (récurrence de phrases ou de mouvements dans une pièce chorégraphique), l'environnement musical ou sonore, des paramètres scénographiques (lumières, décors, costumes, projections d'image, etc.), une signature chorégraphique (récurrence de phrases ou de mouvements caractéristiques d'un chorégraphe). Dans le cas d'œuvres filmées, il apprend à identifier des paramètres de prise de vue et de montage.

- De l’observation à l’analyse et à l’argumentation

L’élève apprend à s’appuyer sur des éléments caractéristiques identifiés pour justifier un point de vue sur une œuvre en la situant dans un contexte plus large. Dans cette perspective, les élèves observent au moins six œuvres en première et huit en terminale, en lien avec les perspectives choisies par l’équipe pédagogique, soit en allant au spectacle, soit sur support audiovisuel et en analysent de courts extraits. Dans le cas, d’œuvres filmées, les élèves analysent les choix de captation.

- Analyse et justification d’une composition réalisée, interprétée et filmée par les élèves

Les élèves composent (individuellement ou collectivement) une courte séquence dansée, et en réalisent une captation et un montage vidéo, qui sert de support à l’analyse et à la construction d’un argumentaire sur les choix de composition et de captation.

■ Culture musicale

À partir d’expériences corporelles et de l’écoute, l’élève développe les connaissances et compétences musicales nécessaires au danseur pour l’exercice de son art. La partition pourra être envisagée comme une aide à l’analyse.

L’équipe pédagogique détermine les œuvres qui font l’objet d’une analyse. Autant que cela soit possible, les perspectives retenues par l’équipe pédagogique au titre des champs de questionnement sont mobilisées pour construire la culture musicale de l’élève.

- Histoire de la musique
 - Étude des grands courants et des genres musicaux de la musique occidentale de la Renaissance à nos jours.
- Analyse musicale
 - Écoute et analyse d’œuvres musicales en relation avec le champ chorégraphique.
 - Acquisition d’un vocabulaire et d’une méthodologie d’analyse.
 - Écoute et expérimentation corporelle de séquences rythmiques.

■ Sciences et connaissances sur le corps

Il s’agit d’identifier les effets de la pratique intensive de la danse sur le corps humain, et d’amener l’élève à s’interroger sur son propre corps, ses sensations, ses perceptions, ses habiletés, ses limites. Il revient à l’équipe pédagogique d’organiser et de ventiler les différents aspects de ce volet de formation sur les deux années du cycle terminal, et d’établir des liens avec les enseignements d’analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé de l’établissement artistique partenaire (notamment concernant les études de cas pratiques).

- Connaissances fondamentales sur le fonctionnement du corps humain et liens avec la pratique de la danse

Les contenus s’organisent autour des champs de connaissances et de questionnements suivants : la sollicitation des grandes fonctions du corps humain en danse ; la mobilisation des systèmes articulaire et musculaire ; les différents types de contraction musculaire ; le système sensoriel ; le système nerveux et la notion de schéma corporel en danse ; l’équilibre et la posture ; la sensation, la perception, le contrôle et la régulation du mouvement. Les connaissances

théoriques sont illustrées et mobilisées dans des études de cas (théoriques et pratiques) relatives à des styles, des techniques ou des répertoires, de la danse baroque à nos jours.

– **Connaissances sur l’entraînement en danse**

Les contenus s’organisent autour des champs de connaissances et de questionnements suivants : les méthodologies de l’entraînement en danse ; les composantes de la performance en danse et leur amélioration ; les pratiques somatiques ; la traumatologie spécifique à la danse et les risques de la pratique intensive ; l’hygiène de vie du danseur ; les facteurs et les impacts de l’anxiété sur la performance du danseur.

■ **Spécialité Pratiques chorégraphiques : volets de contenus**

Chaque année du cycle terminal, l’enseignement s’organise en trois volets :

- Travail technique dans la discipline principale.
- Travail technique dans une discipline complémentaire.
- Ateliers de pratique, d’improvisation et de composition.

Ces trois volets organisent les contenus dispensés chaque année du cycle terminal en enseignement de spécialité Pratiques chorégraphiques. Chacun d’entre eux est indispensable et participe d’une base fondamentale sur laquelle se construisent la qualité et la solidité d’une formation en danse en lien avec les volets de contenus travaillés dans l’enseignement de spécialité Culture et sciences chorégraphiques.

Les tableaux ci-dessous représentent les proportions minimales dévolues à ces trois volets sur chaque année scolaire. Il revient chaque année à l’équipe pédagogique en charge des enseignements spécifiques à la série S2TMD d’organiser le temps restant soit pour renforcer certains volets de contenus, soit pour réaliser des projets collectifs interdisciplinaires. L’équipe s’attache ainsi à répondre au mieux aux attentes et besoins des élèves.

Cette répartition des horaires est portée à la connaissance des élèves et de leurs familles et est précisée au sein de la convention cadre entre les deux partenaires par un avenant annuel.

Volets	Proportions minimales de l’horaire global	
	Première	Terminale
Travail technique dans la discipline principale	40%	40%
Travail technique dans une discipline complémentaire	20%	20%
Ateliers de pratique d’improvisation et de composition	10%	20%
<i>Horaire restant à affecter</i>	<i>30%</i>	<i>20%</i>

■ **Travail technique dans une discipline principale**

L’élève perfectionne sa technique dans sa discipline principale (classique, contemporain, jazz, hip-hop) en s’appuyant sur un répertoire et un vocabulaire spécifiques.

■ **Travail technique dans une discipline complémentaire**

L’élève développe une technique dans une discipline complémentaire (classique, contemporain, jazz, hip-hop, danses du monde, etc.) de sa discipline principale. Il diversifie sa connaissance et sa pratique des langages chorégraphiques au service de sa pratique de danseur.

■ Ateliers de pratique, d'improvisation et de composition

L'élève est amené, d'une part, à expérimenter, initier, développer et renouveler ses expériences artistiques par l'improvisation et la composition, et, d'autre part, à développer ses compétences d'interprète et de chorégraphe pour s'engager dans une démarche de création. Il développe ses capacités d'improvisation à partir d'un thème et/ou d'une musique, par l'écoute, l'affirmation de sa propre sensibilité, et l'affinement de ses perceptions sensorielles. Il apprend à construire une séquence chorégraphique dont il est capable d'explicitier la conception, en s'appuyant sur sa connaissance et sa maîtrise des différents langages de références et en justifiant les choix réalisés. Par ailleurs, il est amené à effectuer des captations audiovisuelles de séquences dansées par lui-même ou par ses pairs, et à en réaliser des montages vidéo.

Dans chacun de ces volets, l'enseignement vise le perfectionnement et l'enrichissement des éléments techniques dans les disciplines choisies ; il permet l'amélioration de la précision et de la vitesse de l'exécution, la maîtrise de l'énergie et de la respiration, la qualité de la mémorisation. Il développe également les compétences liées à l'improvisation et à la composition chorégraphiques. Les connaissances et compétences acquises lors de l'enseignement de spécialité Culture et sciences chorégraphiques irriguent chacun de ces volets. L'élève apprend à porter un regard réflexif et construit sur sa propre pratique : il exprime et justifie l'utilisation personnelle de processus de création.

Spécialité Culture et sciences de la musique ; Spécialité Pratique de la musique

■ Préambule commun aux deux spécialités musique

Complémentaires du tronc commun de formation générale et de l'enseignement de spécialité Économie, droit et environnement du spectacle vivant spécifique à la série S2TMD, les deux spécialités propres à la musique construisent tout au long du cycle terminal une formation artistique solide et équilibrée associant développement des compétences et connaissances techniques et culturelles.

Les projets personnels des élèves choisissant ces spécialités peuvent concerner à terme les secteurs professionnels traditionnels des musiciens (instrumentiste interprète, chanteur, chef d'orchestre, chef de chœur, pédagogue, compositeur, arrangeur, etc.) mais également les métiers liés à la facture instrumentale, à l'édition musicale ou à l'ingénierie du son et à la régie du spectacle. D'autres secteurs leur sont aussi ouverts tels que ceux de la gestion et de la médiation culturelles, de la documentation musicale et de la communication, ou encore certains métiers du corps, de la santé et du bien-être. Les programmes des enseignements de spécialité du cycle terminal présentés ci-dessous garantissent une formation équilibrée associant formation générale et formation artistique et permettant d'envisager sereinement la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et des parcours professionnels réussis dans cette diversité de perspectives.

Le présent programme est introduit par la présentation des champs de compétences travaillés dans les deux enseignements. En effet, que ceux-ci relèvent de la technique, de la pratique ou de la culture musicale et artistique, ils ne peuvent être circonscrits à l'un ou l'autre des enseignements dispensés. Les compétences qui les constituent sont mobilisées en quasi permanence selon des équilibres nécessairement très variables. Cependant, ce premier ensemble constitue une référence centrale portée par l'équipe pédagogique partenariale. Il est au fondement du projet pédagogique comme à son aboutissement.

La seconde partie présente les champs de questionnement que les élèves peuvent être amenés à interroger à l'occasion des diverses situations de travail qui leur sont proposées au titre de chacun des enseignements de spécialité.

Une troisième partie est dédiée aux modalités et démarches pédagogiques mises en œuvre au bénéfice des apprentissages. Là encore, cet ensemble de possibilités recouvre les deux enseignements de spécialité tant il est difficile de restreindre, dans l'un et l'autre cas, les situations que l'équipe pédagogique élabore pour répondre aux besoins et attentes spécifiques des élèves dont elle a la charge.

Une quatrième partie précise l'importance de l'évaluation régulière de la progression des élèves et la nécessité d'en mener une synthèse partagée en vue des bilans périodiques, de l'information des élèves et de leurs familles comme des projets d'orientation post baccalauréat qui s'affinent progressivement.

Les deux parties qui suivent présentent les contenus d'enseignement propres à chacune des spécialités musicales spécifiques du cycle terminal. Ils sont chacun organisés en volets complémentaires dont l'association garantit la qualité d'une formation musicale structurée et complète. Chaque ensemble de volets est introduit par un tableau présentant les proportions horaires minimales qui doivent être consacrées à chacun d'entre eux. La somme de ces proportions restant en deçà de l'horaire réglementaire dédié à ces enseignements, il revient à l'équipe pédagogique, en fonction des orientations pédagogiques du projet conventionné entre les deux établissements et des besoins des élèves, de répartir le volant horaire restant sur tout ou partie de ces volets.

■ Champs de compétences travaillés au sein des deux spécialités

Dans chacune des spécialités et chaque année du cycle terminal, l'élève est amené à travailler de nombreuses compétences selon des équilibres variables liés à la spécificité de chacune des situations musicales qui lui sont proposées. Lorsqu'il travaille son instrument ou sa voix, il s'enrichit de détours par l'écoute d'œuvres de référence et d'interprétations particulières, ou encore mène des recherches sur l'esthétique musicale à laquelle s'adosse le langage qu'il manipule. Lorsqu'il élabore un projet artistique individuel ou collectif, il mobilise ses compétences techniques en les mettant au service d'une vision esthétique adossée à ses connaissances musicales et à sa culture artistique et générale. Lorsqu'il étudie les œuvres, il nourrit en retour ses pratiques musicales de références nouvelles mais découvre également la multiplicité des figures techniques qui font les langages de la musique.

Organisées en trois champs présentés ci-dessous, les compétences travaillées relèvent ainsi des deux spécialités suivies par l'élève. Il revient à l'équipe pédagogique de construire chaque année du cycle terminal un projet concerté de formation garantissant la progression de chaque élève sur chacune de ces compétences.

■ Techniques musicales

- Développer et mobiliser ses compétences techniques d'interprète et de créateur.
- Développer et mobiliser une connaissance approfondie des styles et des techniques qui organisent les langages musicaux.
- Développer et mobiliser une écoute adaptée (analytique, critique, comparée, etc.) à chaque situation musicale : jeu individuel ou collectif, écoute d'œuvres enregistrées ou en concert.

■ Pratiques musicales

- Identifier et maîtriser les exigences propres à sa pratique artistique (culturelles, techniques, scientifiques).
- Concevoir et réaliser en autonomie un projet artistique personnel.
- Concevoir et réaliser un projet artistique collectif, y situer sa place et son rôle.
- Penser la singularité de sa pratique artistique et son rôle dans la Cité.
- Porter un regard critique sur sa propre pratique pour la faire progresser et la situer dans son environnement.
- Mettre en lien sa pratique artistique avec différents domaines connexes et les métiers qui en découlent (spectacle vivant, médiation, acoustique, multimédia, santé, environnement sonore, etc.).

■ Culture musicale et artistique

- En toute situation musicale, mobiliser une culture artistique structurée, ouverte et diversifiée pour interpréter, créer, commenter, analyser, comparer, critiquer, etc.
- Situer les œuvres musicales (écoutées, étudiées, interprétées, créées, etc.) dans un réseau de références organisées dans le temps et l'espace de la création artistique et en dégager la portée et le sens.
- Nourrir ses pratiques d'une curiosité ouverte à toutes les esthétiques musicales.
- Convoquer l'ensemble de ses connaissances et capacités pour construire un discours oral et/ou écrit argumenté à partir de situations musicales diverses.
- Assurer la médiation publique d'une réalisation artistique.

■ Champs de questionnement communs aux deux spécialités

La plupart des situations de travail, qu'elles relèvent de l'une ou l'autre des spécialités, sont irriguées par des questionnements engageant l'élève à interroger le sens, le rôle ou encore les enjeux de sa pratique artistique, mais aussi, plus généralement, la place de la musique et la diversité de ses esthétiques dans le monde contemporain. Afin d'engager l'élève dans cette voie, l'équipe pédagogique réunissant les professeurs des deux établissements choisit chaque année et pour chaque niveau du cycle les perspectives qui deviennent alors les fils rouges de la plupart des situations de travail. Celles-ci relèvent de trois champs complémentaires : le premier questionne les liens qu'entretient la musique avec l'organisation de la société, le second interroge les langages de la musique, leurs évolutions, leurs parentés et leurs différences, le troisième interroge les œuvres et les esthétiques par des approches aussi bien diachroniques que synchroniques. Les perspectives choisies gagnent à être présentes tout au long de l'année et à dialoguer entre elles au bénéfice d'une réflexion approfondie en lien avec la diversité des situations de travail proposées.

Chaque année du cycle, trois perspectives au moins sont retenues et relèvent chacune d'un champ de questionnement différent. Elles peuvent être choisies parmi celles proposées ci-dessous mais peuvent également être différentes. En classe de terminale et en vue des épreuves de spécialité du baccalauréat, parmi celles choisies, trois perspectives sont obligatoirement mobilisées. Elles figurent à ce titre spécifiquement dans le tableau ci-dessous.

Champs de questionnement	Perspectives
--------------------------	--------------

<p style="text-align: center;">Musique et société</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Le rôle de l’artiste dans la Cité – La pratique musicale : sphère privée & sphère publique – Le musicien et ses publics – Quels lieux, quels supports pour quelles musiques ? – Le musicien médiateur : penser et créer une forme, présenter et transmettre la musique <p>Classe de terminale : mondialisation, diversité et identités culturelles</p>
<p style="text-align: center;">Musique et langages</p>	<ul style="list-style-type: none"> – L’évolution des langages : entre constantes et ruptures – Des processus pour composer, improviser, arranger, transcrire, orchestrer, mixer, etc. – Des chemins vers l’interprétation personnelle – Langages musicaux et notations – La musique et le numérique – Extension du domaine du timbre – Texte, image, mouvement : influences sur les langages musicaux <p>Classe de terminale : l’hybridation des langages de la musique</p>
<p style="text-align: center;">Musique et esthétiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> – La musique, l’espace de la scène, le corps du musicien et son public – Singularité artistique et diversité culturelle – Singularité artistique au-delà des influences esthétiques – Originalité de l’œuvre et contexte culturel – Son, langage, œuvre, musique – Style, école, pratique, manière <p>Classe de terminale : relativité des goûts, des modes et des valeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pratiques musicales, environnement culturel et esthétiques dominantes – Interpréter aujourd’hui : pour quoi faire ? – Interprétation/recréation/création : quelles frontières ?

■ **Modalités et démarches pédagogiques**

La formation dispensée dans le cadre des enseignements de spécialité en cycle terminal est portée par les établissements partenaires, chacun y apportant ses compétences au bénéfice d’une pluralité de modalités et de démarches pédagogiques. Celles-ci s’adaptent aux différents volets de contenus présentés *infra* mais aussi aux compétences particulièrement ciblées par chaque situation pédagogique.

- La technique instrumentale ou vocale repose pour une large partie sur des situations de travail individualisées permettant à l’élève d’identifier à chacun de

ces moments les aspects à travailler pour progresser efficacement dans un cadre autonome.

- Ces savoir-faire techniques se renforcent dès lors qu'ils se confrontent à la réalisation d'un projet artistique personnel (interprétation, création) ou collectif (petit ensemble, chœur, orchestre), que le travail mené soit encadré par un enseignant ou bien mené en autonomie par le ou les élèves.
- Autant que cela soit possible au sein des établissements partenaires, les élèves sont amenés à réaliser des projets collectifs ambitieux associant non seulement des élèves danseurs et des élèves comédiens, mais également des élèves du lycée relevant d'une autre série de formation. Arts plastiques, histoire des arts, français, histoire ou géographie, sciences, philosophie sont ainsi quelques-unes des disciplines pouvant opportunément enrichir la réalisation d'un projet artistique. C'est particulièrement dans ces occasions que les élèves peuvent rencontrer et travailler avec un artiste professionnel – non nécessairement musicien – afin de découvrir de nouvelles démarches, se les approprier pour mieux les investir et les transformer.
- La diversité de ces projets musicaux est aussi l'occasion de travailler la médiation musicale, notamment dans la perspective du grand oral du baccalauréat. Mené individuellement ou par petit groupe, ce travail vise à présenter un projet, à en expliquer les caractéristiques et l'originalité de façon vivante et appropriée en direction d'un public cible caractérisé en amont. Il engage également à considérer la médiation comme une démarche de création à part entière permettant au public de s'approprier par une accroche sensible la musique qui lui est proposée.
- L'étude des sciences et techniques musicales ouvre à des moments de travail collectif où s'articulent diverses situations : écoute, analyse, déchiffrage, improvisation, recherche, exploration, création, etc.
- L'étude des œuvres visant le développement de techniques d'écoute appropriées au bénéfice d'une culture musicale riche et ouverte se mène le plus souvent en groupe classe. Si la confrontation de sensibilités singulières est toujours arbitrée par la réalité des langages mis en œuvre, elle permet de développer les capacités à échanger, à argumenter et à débattre au bénéfice du développement de la maturité artistique de chaque élève.
- Les élèves peuvent être engagés à mener des recherches en amont d'une séance d'enseignement sur de nombreux aspects des volets de contenus présentés *infra*. Il s'agit alors de mobiliser leur autonomie pour ensuite la mettre au service d'un partage de connaissances entre élèves moyennant échanges et débats sous l'autorité du professeur. De telles démarches peuvent aussi bien concerner l'étude critique d'enregistrements (interprétation), l'étude de l'histoire de la musique et des arts, l'analyse des œuvres que la connaissance des métiers qui font le spectacle vivant aujourd'hui ou encore certains aspects de la sociologie des pratiques musicales.

La diversité de ces situations gagnent à être consignée dans un livret personnel ou un carnet de bord qui, non seulement garde la mémoire des travaux menés, mais permet également de les mettre en relation. Dans cette perspective, l'équipe pédagogique propose un cadre souple et

modulable adapté à la spécificité du projet pédagogique mis en œuvre pour que les élèves puissent se l'approprier et le personnaliser en pleine autonomie.

■ Evaluation des apprentissages

Tout au long du cycle terminal, les apprentissages sont évalués par les professeurs en charge des différents enseignements. Ces évaluations portent toujours sur des objectifs préalablement explicités auprès des élèves afin que ceux-ci mesurent pleinement ce qui est attendu, quels sont les progrès effectués ou les difficultés restant à surmonter. C'est aussi sur cette base que l'élève est engagé à s'autoévaluer dans chaque champ de compétences, autoévaluation qui devient alors un des éléments susceptibles de nourrir la responsabilité d'évaluation du professeur et de l'équipe à laquelle il appartient. Cette démarche est particulièrement opportune dans le cadre des projets artistiques, notamment interdisciplinaires, car elle permet à l'élève d'apprécier en même temps les multiples facettes de sa formation.

L'équipe pédagogique en charge des enseignements musicaux synthétise régulièrement les constats effectués, particulièrement en perspective du bilan périodique communiqué aux familles. Ce bilan éclaire l'appréciation globale de la progression de l'élève que délivre le conseil de classe sur la base de l'évaluation des apprentissages dans l'ensemble des composantes de la formation (tronc commun et enseignements de spécialité).

■ Spécialité Culture et sciences de la musique : volets de contenus

Les six volets présentés ci-dessous auxquels s'ajoute un volet supplémentaire en classe de terminale, précisent les contenus dispensés chaque année du cycle terminal en enseignement de spécialité Culture et sciences de la musique. Ils forment l'ossature d'une formation solide et équilibrée dans le domaine de la culture et des sciences de la musique que viennent compléter les volets de contenus de la seconde spécialité spécifique Pratique de la musique. Adossée au tronc commun de formation générale, leur mise en œuvre garantit un parcours équilibré ouvert à la poursuite d'étude dans une variété de domaines où la culture et la pratique musicale jouent un rôle déterminant.

Les tableaux ci-dessous représentent les proportions minimales dévolues à chaque ensemble de volets sur chaque année scolaire. Il revient chaque année à l'équipe pédagogique en charge des enseignements spécifiques à la série S2TMD d'organiser le temps restant en renforçant certains volets de contenus. L'équipe s'attache ainsi à répondre au mieux aux attentes et besoins des élèves.

Cette répartition des horaires est portée à la connaissance des élèves et de leurs familles et est précisée au sein de la convention cadre signée entre les deux partenaires par un avenant annuel.

Volets	Proportions minimales de l'horaire global	
	Première	Terminale
Histoire de la musique et des arts	40%	40%
Cultures et techniques musicales spécifiques liées à différentes esthétiques		
Analyse musicale, techniques d'écoute		
Musique et numérique	20%	20%

Acoustique		
Organologie		
Sociologie des pratiques et de la diffusion de la musique	-	10%
Horaire restant à affecter	40%	30%

■ Histoire de la musique et des arts

Le cycle terminal conduit l'élève à construire une connaissance solide de l'histoire de la musique et des arts. En mobilisant les perspectives choisies par l'équipe pédagogique (*cf. supra*), il affine progressivement sa connaissance des œuvres, des artistes et des esthétiques mais appréhende également les évolutions des langages artistiques qu'il situe dans un réseau de connaissances propres à chaque période étudiée. Par la comparaison, il apprend à identifier les caractéristiques significatives qui lui permettent de situer la musique écoutée ou interprétée, qu'elle relève de la période contemporaine ou bien du passé.

■ Cultures et techniques musicales spécifiques liées à différentes esthétiques

La mondialisation des échanges culturels interroge le musicien. Au cœur d'un vaste réseau de circulation des œuvres d'aujourd'hui comme du passé, de tradition savante ou de culture traditionnelle, relevant de sa propre culture ou étant portées par une tradition qui lui est étrangère, l'élève musicien, quelle que soit sa dominante musicale, doit apprendre à appréhender cette réalité. Dans cette perspective, ce volet du programme lui permet de découvrir plusieurs cultures, courants et techniques musicales éloignées de ses propres repères afin de les intégrer à ses références et d'en tirer parti dans ses pratiques musicales.

Chaque année du cycle terminal, l'élève approfondit ainsi plusieurs cultures musicales (œuvres et langages). Dans cette perspective, il est engagé à mener préalablement et dans un objectif précisé par l'équipe pédagogique, ses propres recherches sur le réseau internet et à l'occasion de concerts et spectacles auxquels il assiste. Il en expose les résultats qui, complétés par les apports des professeurs, donnent lieu à échanges et débats, voire à des pratiques musicales originales induites par la culture et le langage étudiés.

■ Analyse musicale, techniques d'écoute

Qu'elle soit le fruit d'une écoute attentive et réitérée ou bien celui d'une étude sur partition, l'analyse musicale est un outil essentiel du musicien. Prenant appui sur des œuvres d'une grande diversité dont l'analyse est menée selon diverses stratégies (écoute avec partition ou représentation graphique, écoute seule, lecture silencieuse, etc.), l'élève développe son acuité auditive et son oreille intérieure comme son appréhension experte d'une partition pour identifier les caractéristiques d'une œuvre ainsi que l'esthétique à laquelle elle se rattache.

Il apprend dans ce cadre à restituer à l'oral et à l'écrit les conclusions de son travail, qu'il s'agisse d'une analyse de partition ou d'un commentaire d'écoute (comparée ou non). Il apprend à clairement distinguer ce qui relève de la description objective des éléments constitutifs de la musique de ce qui dépend de la perception subjective de son auditeur.

Une attention particulière est portée sur la critique d'enregistrement, qu'il s'agisse de ses partis pris esthétiques, de sa prise de son, de sa post-production ou de son format de diffusion.

■ Musique et numérique

S'il ne peut être question d'amener les élèves à maîtriser les nombreux outils numériques dédiés au son et à la musique, ils sont cependant conduits à découvrir les grandes catégories d'usages qui les organisent. Edition du son, édition de partition, aide à la création, traitement audionumérique, temps réel, etc. sont quelques-unes des catégories susceptibles d'être abordées avec les élèves. En outre, un bref parcours historique dans l'histoire du numérique dédié à la musique engage chaque élève à prendre la mesure d'un domaine à l'évolution très rapide et protéiforme.

■ Acoustique

Ce volet des contenus enseignés apporte à l'élève des notions élémentaires d'acoustique. Qu'est-ce qu'un décibel ? Comment le son se propage-t-il ? Comment caractérise-t-on un son ? Qu'est-ce qu'une longueur d'onde ? Qu'est-ce qu'un son complexe ? Qu'appelle-t-on les harmoniques d'un son ? Qu'est-ce qu'une enveloppe ? Etc. La réponse à ces questions gagne à s'adosser à des situations concrètes qui deviennent autant d'études de cas propres à expliciter de nombreuses notions d'acoustique.

Ce volet aborde également les questions liées à la santé auditive, la prévention des risques et le vieillissement naturel de l'oreille. Il évoque enfin les questions acoustiques liées aux lieux, notamment dédiés au spectacle vivant, et les technologies aujourd'hui disponibles pour en améliorer le rendu musical.

■ Organologie

Si la connaissance des instruments, leur facture et leur technique, est indispensable au musicien quelle que soit sa dominante, celle des liens qu'entretiennent l'évolution de la facture instrumentale et la création d'instrument avec l'histoire de la musique, celle de ses langages et de ses esthétiques est encore plus précieuse. Sans être restreint à la sphère européenne, l'élève est amené à connaître et reconnaître par l'image et le son un grand nombre d'instruments et il apprend à les classer. Par l'étude de cas, notamment d'orchestration, il est conduit à réfléchir aux liens qu'entretiennent jusqu'à aujourd'hui la facture instrumentale et la création musicale.

■ Sociologie des pratiques et de la diffusion de la musique (Terminale)

En classe de terminale, ce volet de contenus s'adosse à la spécialité de première Économie, droit en environnement du spectacle vivant. Les connaissances acquises à ce titre permettent en effet à l'élève d'approfondir ses connaissances sur les réalités sociologiques des pratiques musicales et les formes diverses de diffusion de la musique (diffusée pour elle-même, diffusée au service d'un objectif extérieur).

L'équipe pédagogique peut opportunément s'appuyer sur les études scientifiques régulièrement publiées, notamment par le département des études, de la prospective et de la statistique du ministère de la culture (DEPS) ou tout autre organisme de référence. Il peut également proposer des études de cas (production et diffusion d'un album discographique, identité d'un festival musical, musique de publicité, etc.) qui engagent alors l'élève à mener un travail personnel de recherche sur le cas particulier qui lui est soumis.

■ Spécialité Pratique de la musique : volets de contenus

Les cinq volets présentés ci-dessous organisent les contenus dispensés chaque année du cycle terminal en enseignement de spécialité Pratiques musicales. Chacun d'entre eux est indispensable et participe d'une base fondamentale sur laquelle se construisent la qualité et la solidité d'une formation musicale et artistique en lien avec les enseignements généraux dispensés par le tronc commun de formation et complétée par les volets de contenus travaillés dans l'enseignement de spécialité Culture et sciences de la musique.

Le tableau ci-dessous représente les volumes horaires minimaux affectés à chaque ensemble de volets durant chaque année scolaire. L'ensemble ne représentant qu'une partie du temps annuel, il revient à l'équipe pédagogique en charge des enseignements spécifiques à la série S2TMD, chaque année et pour chaque niveau scolaire, d'organiser le temps restant en renforçant certains volets de contenus. L'équipe s'attache ainsi à répondre au mieux aux attentes et besoins des élèves.

Cette répartition des horaires est portée à la connaissance des élèves et de leurs familles et est précisée au sein de la convention cadre entre les deux partenaires par un avenant annuel.

Volets	Proportions minimales de l'horaire global
	Première et terminale
Pratique soutenue dans une dominante	30%
Pratique collective dirigée/non dirigée reliée à la dominante	
Création/invention	10%
Pratique vocale collective	20%
Connaissance du corps, conscience corporelle, conscience vocale, geste et posture	
Horaire restant à affecter	40%

■ Pratique soutenue dans une dominante

Chaque élève est amené à approfondir les connaissances et techniques relatives à la pratique de sa discipline musicale principale (instrument, chant, écriture, composition, etc.). L'enseignement conduit l'élève à aborder un large choix de répertoires, à développer sa curiosité à leur égard et à appréhender différentes esthétiques afin de proposer une interprétation éclairée et nourrie de références.

En outre, l'élève profite d'une formation musicale corrélée à la dominante choisie et à son niveau de maîtrise. Celle-ci articule selon des équilibres spécifiques des techniques de lecture, d'écriture, d'harmonie, d'arrangement, de déchiffrage, d'oralité, etc.

■ Pratique collective dirigée/non dirigée reliée à la dominante

L'élève apprend à mobiliser ses compétences pratiques dans un cadre collectif. Celui-ci peut relever d'un petit ensemble de quelques instruments ou voix ou bien d'un ensemble plus important (chœur, orchestre, *big band*, etc.). Si elles sont souvent accompagnées ou dirigées par un professeur, ces pratiques peuvent également être menées sans direction d'un professeur ce qui amène chaque participant à développer son autonomie au bénéfice d'un travail d'équipe. Les

enseignants veillent alors à superviser un moment de restitution critique et de coévaluation conduisant chaque musicien à mesurer les forces et faiblesses de la méthode mise en œuvre au regard du résultat obtenu.

Les élèves dont la dominante relève d'autres disciplines que l'interprétation (composition, écriture notamment) sont engagés à mener des projets similaires, dirigés et non dirigés, avec comme perspective de proposer le fruit de leurs travaux à un groupe d'interprètes. La restitution est alors doublement vertueuse, permettant aux auteurs de mesurer la qualité du travail mené à l'aune de l'interprétation proposée et des difficultés rencontrées par les interprètes, et aux interprètes de s'interroger sur la pertinence de leur approche interprétative au regard de l'intention des auteurs.

■ Création/invention

Que leur dominante relève de la technique instrumentale, vocale, de l'écriture ou de la composition, tous les élèves sont engagés à développer leurs compétences créatives et leur imagination. S'ils peuvent mener un projet ambitieux de création qui se développe progressivement sur plusieurs mois, ils peuvent également, sous la direction du professeur, saisir les opportunités qui se présentent en de multiples occasions pour développer une figure, expérimenter une technique, pasticher un style, etc. Les opportunités étant nombreuses, les professeurs en charge des enseignements veillent à sélectionner certaines d'entre elles, notamment pour engager les élèves à investir des références et des esthétiques a priori éloignées de celles dont ils sont les plus familiers.

De telles situations amènent également les élèves à découvrir divers processus de création liés aussi bien à des contextes historiques (notamment contemporains) qu'à des genres ou des esthétiques particulières. C'est aussi à ces occasions qu'ils peuvent découvrir des outils numériques d'aide à la composition ou encore de nouvelles lutheries instrumentales.

■ Pratique vocale collective

Qu'ils soient instrumentistes ou chanteurs, tous les élèves sont amenés à développer leurs compétences vocales, individuellement et collectivement. Il s'agit de leur permettre, en toutes situations, de mobiliser l'immédiateté et l'évidence de leur voix pour contribuer à un échange artistique autour d'une œuvre, son interprétation et son analyse, ou encore à l'occasion d'échanges et de débats.

Dans de nombreuses situations de travail, de la pratique instrumentale individuelle aux travaux d'analyse en classe entière, la voix peut être fréquemment mobilisée pour concrétiser ou illustrer une figure particulière. Dans des situations de formation musicale, elle est le vecteur musical le plus aisément mobilisable.

Dans tous les cas, les élèves travaillent un répertoire choral leur permettant d'aborder une diversité de répertoires *a minima* en groupe classe s'appuyant sur un travail non seulement polyphonique mais également tourné vers l'interprétation.

■ Connaissance du corps, conscience corporelle, conscience vocale, geste et posture

Instrumentistes et chanteurs, les élèves sont amenés à prendre conscience des exigences physiologiques à respecter pour développer leurs compétences musicales. Ils apprennent à

identifier les muscles sollicités ainsi que les types de contraction musculaire qu'ils doivent pouvoir éviter dans leur geste musical. Il s'agit de ressentir les effets d'une pratique instrumentale ou vocale sur le corps humain, et de s'interroger sur son propre corps, ses sensations, ses perceptions, ses capacités. En retour, ils mesurent combien la juste mobilisation du corps dans son ensemble contribue à la qualité du geste musical. Ils construisent ainsi de façon consciente et maîtrisée une posture physique saine et, plus largement, une représentation corporelle notamment dans l'exercice public de leur art.

Spécialité Culture et sciences du théâtre ; Spécialité Pratique du théâtre

■ Préambule commun aux deux spécialités théâtre

Le cycle terminal Sciences et techniques du théâtre de la série technologique S2TMD s'inscrit dans un *continuum* de formation artistique et générale et forme une étape déterminante du parcours de formation. Exigeant un engagement soutenu, il renforce et enrichit les apprentissages propres au théâtre et parfois débuté en classe de seconde. Il contribue en outre à préparer un éventuel projet professionnel dans le domaine du théâtre et du spectacle vivant. Il garantit une formation équilibrée ouvrant aussi bien la perspective d'une carrière artistique à brève échéance que la poursuite d'études supérieures visant un large éventail de professions, dans le domaine du spectacle vivant mais également au-delà.

Les deux enseignements de spécialité du cycle terminal, Pratique du théâtre et Culture et sciences du théâtre, approfondissent les deux champs de compétences (pratiques et cultures théâtrales) que certains élèves ont travaillées en seconde dans le cadre de l'enseignement optionnel. Ils sont envisagés l'un au regard de l'autre, les aspects culturels, techniques et pratiques devant s'alimenter et s'enrichir mutuellement grâce à une étroite coopération des membres de l'équipe pédagogique partenariale. Cette articulation permet ainsi à l'élève d'approfondir sa culture et sa pratique artistiques dans le domaine du théâtre.

Au terme du cycle terminal, l'élève dispose d'une bonne maîtrise technique et de connaissances culturelles riches et diversifiées lui permettant une approche à la fois sensible et réfléchie de son art. Il mobilise alors des outils et des méthodes lui permettant de porter un regard éclairé sur le théâtre et de nourrir une pensée critique à son égard et, plus largement, sur le monde qui l'entoure.

L'élève apprend ainsi à mobiliser des connaissances sur l'histoire du théâtre et de ses théories, sur ses enjeux dans le monde contemporain, sur les courants artistiques, les œuvres et les artistes, pour éclairer et nourrir sa propre pratique et faire, en toute conscience et toute liberté, des choix créatifs et singuliers. Cet ensemble contribue au développement de compétences d'interprétation, de création collective et d'analyse.

■ Champs de compétences travaillés au sein des deux spécialités

■ Techniques théâtrales

- Maîtriser la respiration et le souffle.
- Mobiliser sa technique vocale pour savoir s'échauffer, placer sa voix et la projeter.

- Maîtriser la diction et ses règles : phrasé (de l'attaque à la finale), métrique (accentuations, césures, groupes rythmiques, etc.).
 - Utiliser des techniques corporelles : savoir s'échauffer.
 - Perception de l'espace scénique et de la relation interpersonnelle qui s'y déploie (proxémie).
- **Pratiques théâtrales**
- Au plateau, analyser une scène et en reconnaître les enjeux.
 - Connaître, diversifier, enrichir son jeu.
 - Être disponible et ouvert à différentes consignes de jeu.
 - Expérimenter le rapport au public et à la représentation.
 - Mobiliser son autonomie pour
 - façonner sa méthode de travail et aborder un rôle, une scène, un projet ;
 - mener au plateau un travail de recherche et d'expérimentation.
 - S'autoévaluer régulièrement et se fixer des objectifs d'apprentissage.
 - Trouver avec justesse sa place dans un groupe et faire varier sa position.
 - Mobiliser une autre pratique artistique complémentaire du théâtre.
 - Prendre en considération l'interdisciplinarité du théâtre dans les projets de création.
- **Culture théâtrale et artistique**
- Mettre ses lectures d'œuvres théâtrales et d'ouvrages théoriques ainsi que son expérience de spectateur au service de son jeu et de ses projets.
 - Suivre un parcours cohérent et varié de spectateur qui tienne compte de la nature interdisciplinaire du théâtre.
 - Analyser un spectacle, à l'oral et à l'écrit, afin d'exprimer un jugement critique et sensible personnel.
 - Utiliser ses connaissances au service de sa pratique théâtrale et de son parcours de spectateur.
 - Être autonome dans la recherche documentaire et dans sa restitution.

■ **Champs de questionnement**

Tout ou partie des contenus travaillés sont nourris par la rencontre de perspectives générales engageant l'élève à interroger sa pratique théâtrale et ses connaissances. Elles relèvent de trois entrées principales, la première associant le théâtre à ses contextes sociaux, la seconde interrogeant les langages de la scène, la troisième enfin portant sur l'histoire et les esthétiques. Fils rouges de chaque année scolaire, ces problématiques irriguent de nombreuses situations d'apprentissage et sont portées par chaque partenaire de l'équipe pédagogique. Si elles peuvent être mobilisées successivement, elles peuvent également interagir les unes avec les autres tout au long de l'année au fil des contenus travaillés et des projets menés.

Durant chaque année du cycle, les élèves sont amenés à interroger trois perspectives au moins relevant chacune d'un champ différent. La liste n'étant pas exhaustive, d'autres pistes peuvent être envisagées. En classe de terminale et en vue des épreuves de spécialité du baccalauréat, parmi celles choisies, trois perspectives sont obligatoirement mobilisées. Elles figurent à ce titre spécifiquement dans le tableau ci-dessous.

Champs de questionnement	Perspectives
Théâtre et société	<ul style="list-style-type: none"> – La place de l'artiste dans la Cité – Le théâtre, ses lieux et ses fonctions – La place du spectateur – Théâtre public et politiques culturelles – Théâtre et politique <p>Classe de terminale : Théâtre et enjeux de la Cité</p>
Théâtre et langages	<ul style="list-style-type: none"> – Les processus de création : improvisation, écriture de plateau, répertoire, adaptation, traduction, analyse dramaturgique, etc. – Les genres et registres théâtraux – Écritures théâtrales contemporaines – Langages scéniques : éclairage, costume, son, etc. – Vers, versification – Théâtre et nouvelles technologies, – Théâtre et autres arts : cinéma, arts plastiques, arts performatifs, arts du récit, etc <p>Classe de terminale : Nouveaux langages théâtraux et interdisciplinarités artistiques</p>
Théâtre et esthétiques	<ul style="list-style-type: none"> – Théâtre dramatique / Théâtre épique – Les courants artistiques (baroque, romantisme, réalisme, symbolisme, surréalisme, etc.) – Théâtres du monde et traditions – Le théâtre post-dramatique – Les grandes écoles du jeu de l'acteur <p>Classe de terminale : Enjeux esthétiques de l'interprétation et de la mise en scène</p>

■ Modalités et démarches pédagogiques

En cycle terminal, l'équipe pédagogique met tout en place pour développer l'initiative et l'autonomie des élèves. À ce titre et à côté des projets menés, il convient d'engager les élèves dans une démarche créative et autonome, d'être attentif à leurs propositions et de les accompagner dans cette mise en œuvre.

L'enseignement prend différentes formes adaptées aux contenus de formation : apports magistraux, comptes rendus critiques, travail technique individualisé ou en groupe, travaux en atelier.

Il est souhaitable de valoriser ponctuellement la nature interdisciplinaire du théâtre dans les projets mis en œuvre, en associant les élèves relevant d'autres enseignements artistiques, notamment suivant la série S2TMD en danse et/ou en musique.

La diversité des profils des élèves réunis en classe exige une prise en compte des singularités de chacun et contribue à la richesse du travail mené collectivement, notamment dans les situations de pratique théâtrale. Ces dernières sont des moments privilégiés où toutes les compétences et tous les savoirs construits nourrissent la sensibilité de chacun et participent à un projet commun.

Les situations s'appuient sur le plaisir du partage, qu'il s'agisse de pratiquer ou d'interroger le théâtre.

■ Évaluation des apprentissages

L'évaluation des apprentissages prend des formes appropriées à la nature des situations pédagogiques proposées. Les attendus des travaux menés sont toujours explicites, afin que les élèves soient en mesure d'apprécier en autonomie leur progression (autoévaluation, coévaluation entre pairs, évaluation individuelle et collective). Les évaluations périodiques associent tous les membres de l'équipe pédagogique partenariale et contribuent, lors des conseils de classe, à l'appréciation globale des progrès effectués. L'évaluation s'appuie sur :

- Un carnet de bord, élaboré et régulièrement renseigné par l'élève.
- Des devoirs écrits.
- Des entretiens individuels entre les élèves et l'équipe pédagogique partenariale.
- Des présentations orales (analyses, exposés, exposés théâtralisés).
- Des propositions artistiques (variations, petites formes, scènes).
- Un contrôle continu, par l'équipe pédagogique, de la maîtrise des fondamentaux, de l'approfondissement du jeu d'acteur et de l'interprétation, de l'engagement et de l'autonomie, de l'enrichissement de la culture de l'élève.

■ Spécialité Culture et sciences du théâtre : volets de contenus

Les quatre volets de contenus présentés ci-dessous garantissent l'équilibre de la formation dispensée au titre de la spécialité Culture et sciences du théâtre. Complété par l'enseignement de spécialité Pratique du théâtre, ils amènent l'élève à disposer d'une solide formation culturelle lui permettant de développer sa singularité de comédien.

Le tableau ci-dessous représente les volumes horaires minimaux affectés à chacun des quatre volets durant chaque année scolaire. L'ensemble ne représentant qu'une partie du temps annuel, il revient à l'équipe pédagogique en charge des enseignements spécifiques à la série S2TMD, chaque année et pour chaque niveau scolaire, d'organiser le temps restant en renforçant certains volets de contenus. L'équipe s'attache ainsi à répondre au mieux aux attentes et besoins des élèves.

Cette répartition des horaires est portée à la connaissance des élèves et de leurs familles et est précisée au sein de la convention cadre entre les deux partenaires par un avenant annuel.

Volets	Proportions minimales de l'horaire global	
	Première	Terminale
Histoire du théâtre	20%	20%
Relations du théâtre avec les autres arts.	10%	10%
Esthétiques contemporaines dans le champ du spectacle vivant	10%	20%
Analyse de spectacle	20%	20%
Horaire restant à affecter	40%	30%

■ Histoire du théâtre : étude des périodes historiques, des théories, des contextes de création et de leurs résonances aujourd'hui.

Pour permettre aux élèves d'appréhender les spécificités des œuvres, ce volet de contenus vise à consolider les repères historiques et esthétiques et la connaissance des grands mouvements qui jalonnent l'histoire du théâtre de l'Antiquité à nos jours.

Il s'agit également de faire une présentation plus complète des différentes théories du jeu de l'acteur au cours de l'histoire. Depuis l'Antiquité, penseurs, critiques et créateurs construisent des théories destinées à décrire, codifier, célébrer ou mettre en procès le théâtre passé ou présent, ainsi que le jeu de l'acteur : La *Poétique* d'Aristote, l'aristotélisme revisité par les classiques, *Paradoxe sur le comédien* de Diderot, les préfaces célèbres d'Hugo pour le drame romantique, les écrits de Hugo, Zola, Antoine, Meyerhold, Brecht, etc., en sont des exemples. La dramaturgie et la scène contemporaines continuent d'être traversées par de multiples questionnements contenus dans ces textes : identification ou distanciation de l'acteur et du spectateur au rôle, illusion ou désillusion théâtrale, rapport toujours ambigu et renouvelé au vrai et au vraisemblable, prise en compte plus ou moins importante du spectateur en sont des exemples qui pourront, comme d'autres, être mis en rapport avec la pratique.

Il s'agit enfin de présenter différents contextes historiques qui ont modifié le rapport scène/salle.

■ Relations du théâtre avec les autres arts.

Il s'agit de permettre à l'élève de comprendre la fréquente nature interdisciplinaire du théâtre, quelle que soit la proposition :

- Présentation approfondie des formes de théâtre spécifiquement transdisciplinaires des origines à nos jours.
- Présentation d'autres arts qui ont emprunté au théâtre pour se réinventer ou se renouveler (danse, arts plastiques, cirque, etc.).

Le théâtre, parce qu'il s'inspire du monde qui l'entoure et cherche les moyens de parler de ce monde, se nourrit, selon les époques et les lieux, d'autres arts pour les mettre au service de la représentation. Ainsi, par exemple, le chant et la danse sont présents dans certains spectacles actuels, comme déjà dans les spectacles de l'Antiquité, les comédies-ballets, la dramaturgie brechtienne. De même, le théâtre fait parfois place au cinéma ou au cirque, afin d'inventer de nouveaux modes pour raconter des histoires ou les déconstruire, dans l'optique d'actualiser, toujours, le rapport entre artistes et spectateurs.

■ Les esthétiques contemporaines dans le champ du spectacle vivant

Il s'agit pour l'élève d'acquérir des repères dans les esthétiques d'aujourd'hui :

- Présentation des arts numériques, de la vidéo et de leur influence dans le spectacle vivant.
- Présentation du jeu vidéo et de son influence pour expérimenter de nouveaux modes d'expression et renouveler le spectacle vivant (sur la narration, sur la mise en scène, sur le rapport au public sous l'angle de sa participation ou de son immersion).
- Présentation de la performance.

■ Analyse de spectacles

L'analyse de spectacles permet à l'élève de devenir un spectateur actif, sensible et critique et un acteur créatif par :

- Le développement et l'approfondissement d'une méthodologie structurée d'observation d'une œuvre dramatique et scénique avec son vocabulaire technique approprié : scénographie (éclairage, costumes, décors, etc.), musique et environnement sonore, dramaturgie, sémiologie, univers théâtral, rapport scène/salle, etc.
- L'analyse, chaque année du cycle, d'au moins neuf spectacles issus d'esthétiques différentes.
- L'analyse des créations proposées et produites par les élèves.

Les effets sur l'élève de ce qui a été vu ouvrent des interrogations multiples et permettent à l'équipe partenariale d'apporter des connaissances culturelles et d'élaborer des savoirs théoriques au service d'un approfondissement de la sensibilité et d'une réflexion élaborée.

Selon la nature de spectacles, les questions peuvent varier, mais elles permettent toujours de lier les effets produits par la représentation sur le spectateur avec le dialogue plus ou moins resserré que celle-ci entretient avec la société.

Des connaissances sur la politique culturelle des lieux fréquentés aident à comprendre les spectacles vus et à en parler. Savoir définir les différents types d'édifices qui accueillent du théâtre, les différents types de salles, le rapport scène-salle choisi, différencier espace théâtral, espace dramatique et espace scénique, permettent à l'élève de mieux voir et comprendre ce à quoi il assiste. De même, selon les besoins de la pratique et selon les spectacles, des genres, des registres et des esthétiques théâtrales sont opportunément étudiés.

Après avoir assisté à un spectacle théâtral, l'élève est engagé à mettre son expérience sensible en mots ; parfois les points de vue s'opposent et se confrontent mais sur cette base se construisent des connaissances techniques, culturelles ou théoriques en lien avec la représentation. Une réflexion, orale ou écrite, argumentée et structurée, peut être sollicitée. La forme qu'elle prend peut alors varier, de l'exposé d'un point de vue à un débat organisé, de l'essai à une analyse structurée par un fil conducteur sur une question particulière : un aspect de la représentation, le traitement d'un thème, etc.

■ Spécialité Pratique du théâtre : volets de contenus

Dans le parcours de formation du jeune comédien, la pratique du théâtre occupe une place essentielle. Celle-ci se décline en volets de contenus indispensables et complémentaires associant des techniques de diverses natures dont celles de l'interprétation, ensemble régulièrement mobilisé pour la conception et la réalisation de projets théâtraux.

Le tableau ci-dessous représente les volumes horaires minimaux affectés à chacun des quatre volets durant chaque année scolaire. L'ensemble ne représentant qu'une partie du temps annuel, il revient à l'équipe pédagogique en charge des enseignements spécifiques à la série S2TMD, chaque année et pour chaque niveau scolaire, d'organiser le temps restant en renforçant certains d'entre eux. L'équipe s'attache ainsi à répondre au mieux aux attentes et besoins des élèves.

Cette répartition des horaires est portée à la connaissance des élèves et de leurs familles et est précisée au sein de la convention cadre entre les deux partenaires par un avenant annuel.

Volets	Proportions minimales de l'horaire global	
	Première	Terminale
Formation approfondie à l'art du jeu théâtral	20%	20%
Formation approfondie à l'interprétation	20%	20%
Techniques et pratiques	10%	10%
Conception et réalisation de projets	10%	10%
<i>Horaire restant à affecter</i>	40%	40%

■ Formation approfondie à l'art du jeu théâtral

Il s'agit d'approfondir les acquis de la formation de l'acteur :

- Développer le rapport à l'altérité (partenaire, auteur, metteur en scène, public), notamment par l'attention, l'observation, l'écoute, l'adresse au partenaire, l'échange, etc. L'élève occupe différentes places selon les moments de pratique : hors du plateau, il peut dessiner des costumes, une scénographie, suivre le texte pour repérer ses possibilités dramaturgiques, être script d'une improvisation. Au plateau, il joue principalement, mais peut également devenir régisseur lumière, son, plateau, etc.

- Favoriser la prise de distance dans le jeu théâtral avec des exercices appropriés, nourris d'autres disciplines (masque, marionnette, etc.).

- Solliciter l'imaginaire, la sensibilité, les connaissances dans le jeu théâtral.

Dans la pratique théâtrale, l'imaginaire est en travail, depuis l'échauffement jusqu'aux retours sur les séances. Il permet d'augmenter les capacités physiques de l'élève au plateau (voix et corps), de faire le lien entre un texte écrit et une situation vécue, etc. De même les connaissances sur la tenue du corps, le travail de la voix, le rapport à la langue, la relation au partenaire s'élaborent et permettent des progrès conséquents dans le jeu.

- Acquérir et entretenir une disponibilité corporelle : maîtrise du corps, de son inscription dans l'espace et dans le temps.

La discipline imposée par les exercices ludiques et progressifs pour maîtriser un corps à la fois détendu et tonique, réceptif et prêt à s'engager dans un échange ou une situation, la conscience des effets de sens produits par les positions et des rapports entre les corps adoptés sur un plateau ainsi que par le rythme travaillé conduisent l'élève à prendre conscience, de manière intuitive ou réfléchie, des langages non verbaux dont se sert le théâtre.

- Maîtriser la voix parlée et chantée, la fonction poétique du langage à travers la diction et l'intention, du souffle jusqu'à la parole.

Le travail sur la voix (variation de hauteur de voix, de timbre de voix, de rythme de voix, d'accentuation, travail sur la voix naturelle, projetée, déclamée, chantée, appareillée d'un micro) conduit l'élève à prendre conscience de la matérialité physique de la voix et de ses possibilités.

Grâce à ce travail, il peut parler non plus seulement pour communiquer, mais pour exprimer consciemment une poétique du langage et de son être au monde.

– Stimuler la prise de risque, notamment par l'improvisation.

■ Formation approfondie à l'interprétation

- Analyser les textes par un travail à la table (dramaturgie).
- S'approprier un texte et développer la capacité à concrétiser une présence sur le plateau, à partager cette présence sur scène avec des partenaires et à toucher chaque spectateur dans son imagination, sa sensibilité et son intelligence par l'adresse à un public.
- S'essayer à la direction d'acteur.
- Explorer les différents répertoires du théâtre : travail sur le texte, éventuellement sur ses traductions, sur la langue, sur la parole et sa mise en voix.

■ Techniques et pratiques

– Approche de disciplines associées : arts du cirque, masque, clown, marionnettes, théâtre gestuel, comédies musicales et théâtre musical, arts du récit

Il s'agit de d'enrichir et d'élargir le jeu de l'acteur :

- En pratiquant l'effet de distanciation opéré par certaines disciplines associées telles que le masque, les marionnettes, le clown, dans le jeu de l'acteur.
- En pratiquant la spécificité du travail de la voix pour l'acteur (voix parlée/voix chantée) dans certaines disciplines associées telles que le théâtre musical ou les comédies musicales.
- En travaillant la place spécifique de l'acteur (acteur/narrateur) dans les différents arts du récit.

– Approche de disciplines complémentaires : écritures textuelles et écritures scéniques, mise en scène, scénographie, technologies numériques et cinéma

Il s'agit d'ouvrir le champ de la formation à la globalité du théâtre :

- Connaissance et analyse des différentes composantes d'une réalisation scénique et leur interaction avec ou sans l'acteur.
- Maîtrise du lexique technique spécifique au théâtre.

– Autres disciplines : danse, musique, chant

Il s'agit de pratiquer régulièrement des disciplines complémentaires et indissociables de la formation de l'acteur et d'approfondir la notion de rythme et de pulsation à travers le corps charnel et le corps du texte :

- Atelier de danse contemporaine.
- Cours de chant.
- Pratique instrumentale.

■ Conception et réalisation de projets

Il s'agit d'amener l'élève vers une autonomie artistique : prendre des initiatives, expérimenter et développer des projets. Dans le cadre de ces projets, il s'agit de progresser dans la prise de risque interprétative et d'approfondir ses compétences d'interprète. Les projets pourront être de deux natures :

- Projets dirigés par l'équipe pédagogique et les élèves.
- Projets autonomes d'élèves, avec accompagnement de l'équipe pédagogique.

Spécialité Économie, droit et environnement du spectacle vivant (EDES)

■ Préambule

L'enseignement de spécialité d'Économie, droit et environnement du spectacle vivant s'inscrit dans la continuité de l'enseignement commun de sciences économiques et sociales suivi en classe de seconde. Cet enseignement vise principalement à :

- permettre aux élèves d'avoir une représentation juste de l'environnement et des enjeux sociaux, économiques et juridiques des activités liées au spectacle vivant ;
- participer à la formation intellectuelle des élèves notamment par l'acquisition de concepts et méthodes de la science économique, de la sociologie et du droit ;
- préparer les élèves à la poursuite d'études post-baccalauréat et leur permettre de faire des choix éclairés d'orientation dans l'enseignement supérieur. Au-delà de formations supérieures directement associées à une pratique artistique de haut niveau, il existe en effet un large éventail de cursus en lien avec les domaines artistiques et du spectacle vivant : par exemple, formations universitaires liées aux arts de la scène et du spectacle vivant, à la médiation culturelle et artistique, à la gestion et l'administration du spectacle vivant, aux enseignements des arts ; écoles spécialisées liées aux techniques de la scène, à la conservation et la documentation, la communication ; etc.

Prenant appui sur les acquis des élèves à l'issue de la classe de seconde et adossé aux enseignements de tronc commun, l'enseignement d'Économie, droit et environnement du spectacle vivant permet aux élèves de poursuivre leur formation générale. La mobilisation des outils, notions et méthodes de la sociologie, la science économique et du droit engage les élèves dans une meilleure compréhension des divers aspects qui caractérisent la vie artistique et la façon dont elle contribue au monde contemporain. Les élèves sont ainsi initiés à des modes de raisonnement rigoureux appuyés sur des travaux scientifiques transposés à l'apprentissage scolaire.

Sur le plan pédagogique, les professeurs développent des dispositifs d'enseignement qui engagent les élèves dans une activité intellectuelle véritable (analyse de dossier documentaire, recherche documentaire, réalisation individuelle ou collective de dossier, etc.). Les professeurs diversifient ces dispositifs en prenant appui sur des supports variés (textes, tableaux statistiques, graphiques, compte-rendu d'enquêtes, documents iconographiques et audiovisuels, monographies, etc.) en ayant recours le cas échéant aux outils et ressources numériques. Ils s'attachent à donner du sens aux apprentissages et à susciter la curiosité intellectuelle des élèves par l'étude de situations concrètes liées aux domaines culturels, artistiques et du spectacle vivant. La mise en œuvre de l'enseignement d'Économie, droit et environnement du spectacle

vivant pourra s'appuyer sur des interventions d'artistes et professionnels de la culture et, en lien avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, sur la conduite de projet permettant un enrichissement mutuel entre les trois enseignements de spécialité.

Le programme fixe des objectifs d'apprentissage qui définissent ce que les élèves doivent avoir acquis à la fin de la classe de première. Au-delà de l'acquisition de notions spécifiques aux thèmes développés dans le cadre du programme que les élèves doivent savoir illustrer et définir, l'enseignement d'Économie, droit et environnement du spectacle vivant permet aux élèves de renforcer leur maîtrise de certaines compétences transversales : mobilisation des connaissances ; collecte et traitement de l'information ; analyse et mobilisation de données ; analyse et mobilisation de document de natures diverses ; construction d'une argumentation, maîtrise de l'expression écrite et orale.

Tout au long de l'année, les professeurs évaluent régulièrement les apprentissages des élèves en tenant compte de leur engagement dans l'enseignement et de leurs acquis au regard des objectifs d'apprentissage fixés par le programme. L'évaluation – écrite et orale ; individuelle ou de groupe – prend des formes variées, notamment : réalisation de travaux écrits liés à une recherche documentaire ou à un projet ; présentation orale d'une recherche documentaire ou d'un projet ; sujet d'argumentation appuyé sur un dossier documentaire.

Dans le cadre du programme, les professeurs exercent leur liberté pédagogique, en particulier pour :

- organiser une progression de leur cours cohérente sur l'ensemble de l'année et adaptée à leurs élèves ;
- articuler les différents apprentissages (savoirs et compétences transversales) ;
- adapter leurs pratiques pédagogiques aux besoins de leurs élèves.

■ Thèmes, questionnements et objectifs d'apprentissage

■ Sociologie des pratiques culturelles

L'étude des pratiques culturelles est un moyen d'appréhender les conditions d'accès à la culture. Elles sont régulièrement l'objet d'enquêtes et d'études approfondies afin d'en apprécier les évolutions. En s'adossant à une question particulière, ce thème construit des repères et connaissances permettant à l'élève de situer son projet personnel et sa pratique artistique dans le champ plus large des pratiques culturelles.

– Quels sont les facteurs de différenciation des pratiques culturelles ?

L'élève apprend :

- La distinction entre la définition de la culture au sens sociologique et son acception au sens courant.
- Que les pratiques culturelles recouvrent une diversité d'activités de consommation et de participation à des domaines intellectuels et artistiques.
- Que les pratiques culturelles sont associées à des goûts et des préférences socialement différenciées (selon la catégorie socioprofessionnelle, sexe, niveau de diplôme, âge et génération, lieu d'habitat) et qu'elles participent à la définition de styles de vie.
- Que le numérique est susceptible de modifier l'accès et les usages des pratiques culturelles.
- Que la pluralité des influences socialisatrices peut être à l'origine de situations de dissonances culturelles.

- À interpréter les données statistiques relatives au public des spectacles vivants et à l'évolution de leur fréquentation.

■ Économie de la culture et du spectacle vivant

Pour protéiforme qu'il soit, le secteur économique du spectacle vivant et de la culture témoigne de caractéristiques particulières qui organisent sa dynamique et lui permettent d'occuper une place significative dans la consommation des ménages et plus généralement dans les activités économiques et la production de richesses. S'appuyant sur trois questions principales, ce thème apporte à l'élève les clefs indispensables à une lecture informée et critique de ce paysage et les repères nécessaires lui permettant de situer sa pratique artistique dans ce contexte où l'artiste occupe une place centrale, mais reste dépendant d'une organisation économique particulière.

– Quel est le poids de la culture dans l'économie et l'emploi ?

L'élève apprend :

- À identifier et illustrer la diversité des domaines des activités économiques culturelles qu'elles relèvent de biens culturels reproductibles (audiovisuel ; édition, presse ; musique enregistrée) ou non reproductibles (patrimoine ; architecture ; arts visuels) ou encore de services (spectacle vivant ; enseignement culturel) ; il est donc amené à distinguer ce qui relève des industries culturelles et créatives et ce qui y fait exception.
- À partir de la lecture d'indicateurs de consommation et de production, il apprend à interpréter l'évolution des dépenses culturelles dans la consommation des ménages et des activités économiques culturelles dans le PIB et en connaître les principaux déterminants (prix, fréquentation, dépenses publiques).
- À partir de la lecture d'indicateurs de consommation, de production et d'emploi, il est amené à comparer le poids dans le PIB et dans l'emploi total des activités économiques culturelles avec celui d'autres branches économiques.

– Quelles sont les spécificités de l'économie du spectacle vivant ?

L'élève apprend :

- À connaître la diversité des domaines du spectacle vivant.
- À savoir illustrer la diversité des entreprises de spectacle vivant selon leur taille (nombre de salariés), leur fonction (création, production, diffusion), leur statut (privé/public).
- À comprendre que selon la loi de « la fatalité des coûts », le spectacle vivant se présente comme une activité économique spécifique (productivité du travail stagnante, faible impact du progrès technique, rendement d'échelle décroissant, degré de substituabilité travail-capital ; degré d'élasticité de la demande au prix) qui peut expliquer le soutien des pouvoirs publics.
- À comprendre les stratégies que les entreprises de spectacle vivant mettent en œuvre pour lutter contre la « fatalité des coûts » (notamment, accroissement de la fréquentation et/ou de la qualité de la production, recherche de gains de productivité, développement d'activités dérivées).
- À savoir que la France se distingue d'autres pays par l'importance du secteur public dans la production, le financement (subvention, mécénat, fondation) et la régulation des activités du spectacle vivant (notamment, principe d'exception culturelle).

– Quels sont les objectifs et les évolutions de la politique culturelle ?

L'élève apprend :

- Les principaux objectifs des politiques culturelles et sait les illustrer : protection du patrimoine ; aide à la création ; démocratisation de l'accès à la culture (notamment, l'éducation artistique et culturelle).
- Les principales évolutions de la politique culturelle depuis la seconde moitié du XXe siècle à travers ses objectifs principaux : démocratisation de la culture ; démocratie culturelle.
- Que le bilan de la politique culturelle fait l'objet de débats quant à ses effets (notamment, accroissement de la diversité culturelle ; efficacité de la démocratisation).

■ Environnement professionnel du spectacle vivant

L'environnement professionnel du spectacle vivant réunit de nombreux métiers qui s'articulent étroitement, notamment dans la perspective de productions artistiques de toutes natures. Si l'artiste est au centre, il ne peut faire valoir sa créativité sans un environnement professionnel associant de nombreuses compétences dans le domaine de la communication, de la production, de la gestion, de la médiation ou encore de la technique. En outre, rares sont les artistes qui n'exercent que leur métier central : ils sont souvent conduits à en exercer plusieurs parallèlement sinon à envisager, pour diverses raisons, des réorientations professionnelles au cours de leur carrière. Ce thème conduit l'élève à prendre la mesure de ces réalités.

– Quelles sont les caractéristiques de l'environnement professionnel du spectacle vivant ?

L'élève apprend :

- Que les métiers du spectacle vivant sont divers et relèvent de trois types d'activités : artistique, technique et administrative.
- Les principales spécificités des métiers du spectacle vivant :
 - la polyvalence (notamment interprétation, production, communication, médiation) ;
 - la mobilité (notamment géographique, variabilité du cadre et du temps de travail) ;
 - la pluriactivité (notamment exercer dans différents champs d'activités : enseignement, interprétation, recherche, technique, création).
- Que le numérique modifie la pratique professionnelle du spectacle vivant dans toutes ses dimensions (production, communication, diffusion).
- Que l'environnement professionnel du spectacle vivant s'organise autour d'une économie de projet et d'un fonctionnement en réseau.
- Les étapes de la réalisation d'un spectacle : création/production/diffusion.
- Les caractéristiques et les évolutions de l'emploi dans le domaine du spectacle vivant.

■ Droit du spectacle vivant

Dans le domaine du spectacle vivant et plus généralement dans celui de la diffusion artistique, les questions de droit sont importantes et se posent de façon particulière. Si l'artiste doit prendre en compte ce cadre juridique et réglementaire, il peut aussi en tirer parti grâce aux organismes de gestion collective des droits d'auteurs et droits voisins qui permettent de protéger l'originalité de sa création. Quelle que soit la responsabilité occupée dans la chaîne de production ou de

diffusion artistique, les règles juridiques visent à garantir un équilibre entre la liberté de création, le respect du créateur et une large diffusion publique. Ce thème adossé à l'étude de cas concrets, permet à l'élève de prendre la mesure de cet environnement en y posant les repères qui lui seront utiles quels que soit le projet professionnel qu'il envisage.

– Quelles sont les principales caractéristiques du droit du spectacle vivant ?

L'élève apprend :

- Les principales spécificités de la réglementation du spectacle vivant :
 - les obligations de l'entrepreneur de spectacle (notamment, licences, normes de sécurité, assurances, accueil du public) ;
 - les caractéristiques des contrats du spectacle vivant (notamment cession de droits, enregistrement).
- Les différents statuts d'artistes (interprète/auteur).
- Les différents statuts des travailleurs du monde du spectacle vivant (salié/indépendant) qui sont régis par le code du travail et des conventions collectives.
- Les différents contrats de travail (CDI, CDD, CDDU) et les régimes de protection sociale qui en découlent (notamment le régime spécifique de l'assurance chômage de l'intermittence du spectacle).
- La notion de propriété intellectuelle : distinction entre les droits d'auteurs et les droits voisins (interprète, éditeur, producteur).
- Les principaux organismes de gestion collective des droits d'auteur et droits voisins (notamment SACEM, SACD, SPEDIDAM).
- À connaître les impacts du développement du numérique sur les droits d'auteurs et droits voisins.